



NUMÉRO 1608-1142

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 8 août 2016 à 19h35, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,
M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau, Mme Mélanie Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Isabelle Jodoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1608-1142-2

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 12. Varia : a) Dossier Vincent Roy, b) Politique sur installation d'un lampadaire c) Résolution inter-municipale, au sujet des vidanges des fosses du camping et d) Dossier Télus, e) Motion Projet de loi 83, f) Borne sèche d'incendie – rang des Érables. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

- a) Social annuel de la municipalité : Le comité se rencontrera mercredi le 10.
- b) Belvédère : La directrice c'est renseigné auprès du CLD si le fait de ne pas être propriétaire pouvait jouer sur l'approbation du projet; Mme Bovin explique qu'elle a déjà eu cette conversation avec monsieur Christian Roy il y a quelques mois, donc elle réitère l'information transmise que cela n'affectera pas la prise de décision si la location est d'un minimum de 10 ans.
- c) Camion : Le camion a été graissé et est maintenant remisé mais les réparations ne sont pas finies, car il manque l'aile et la pelle.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1608-1142-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1608-1142-5

Il est proposé par madame Roxanne Nadeau et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de juillet, pour un montant totalisant 107 474,87 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport du directeur des Travaux publics

À la demande du Conseil, le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

Suite à la demande du maire, la directrice générale a fait une demande au bureau de Monsieur André Spénard pour un montant discrétionnaire supplémentaire de plus ou moins 5000\$, car nous avons beaucoup de bris d'érosion suite au mauvais temps des dernières semaines.

7. Lignage des routes

Il est proposé par le Conseil que la directrice demande une nouvelle offre de service à la compagnie Dura-lignes, pour 12km de – traçage de ligne axiale simple continue jaune de 120mm avec les lignes de rive simples continues blanches de 120mm sur 3km.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Cour Municipale

Adhésion à la Cour Municipale commune de la Ville de Saint-Georges

Suite à une discussion approfondie sur le sujet, le Conseil a voté ne pas embarquer dans ce projet. La directrice en avisera la MRC Robert-Cliche.

9. Suivi sur les demandes de financement pour les travaux de voiries - 2017

La directrice résume ou en sont les démarches afin d'obtenir le maximum des subventions qui reviennent à la municipalité.

10. Correspondance

a) Projet de lien routier entre la route 112 et l'autoroute 73

ATTENDU QUE le projet de réalisation de l'autoroute 73 permettant de relier la région de Saint-Georges à la Ville de Québec par une autoroute à double voie dans les deux sens est en voie d'être complétée à court terme, ce qui était absolument incontournable pour l'économie de la région et la sécurité des usagers.

ATTENDU QUE la nouvelle section de la route 112 permettant de relier Thetford à Sherbrooke a été ouverte à la circulation récemment, rétablissant un lien routier critique qui avait été interrompu suite à l'affaissement de la route dans le puits de la mine de Black Lake.

ATTENDU QUE la région Beauce-Appalaches doit continuer d'assurer son rôle de leader économique au Québec, de préserver des emplois de qualité, de faciliter le transport routier indispensable autant aux activités agricoles, commerciales et industrielles de la région.

ATTENDU QUE la région Beauce-Appalaches doit impérativement développer le volet touristique de son économie, lequel passe nécessairement par une fluidité de la circulation routière et la facilité de l'accès aux ressources et sites privilégiés de la région et la mise en valeur de notre environnement.

ATTENDU QUE l'accès entre les deux rives est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière Chaudière, particulièrement à la hauteur de Saint-Joseph-de-Beauce mais aussi aux autres ponts sur la rivière

Chaudière, affectant ainsi la sécurité des résidents pour l'accès aux services d'urgence en plus d'interrompre les activités économiques.

ATTENDU QUE le pont en acier de Saint-Joseph-de-Beauce construit en 1908 requiert régulièrement des travaux d'entretien de la structure et de la surface de roulement, qu'une contrainte de charges est prescrite pour la circulation de véhicules lourds.

ATTENDU QUE les régions de la Beauce et de Thetford désirent développer des relations économiques conjointement dans le meilleur intérêt de l'ensemble de nos entreprises et de nos citoyens.

ATTENDU QUE les entreprises de la région doivent s'assurer de faciliter l'accès et la mobilité des employés aux entreprises de toute la région afin de répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée.

ATTENDU QUE la vitalité de la région repose sur un environnement qui favorise l'installation des familles et qui encourage la relève agricole, le développement de la ruralité et de l'occupation du territoire par une facilité d'accès aux centres urbains et aux services disponibles dans la région.

ATTENDU QUE le transport routier est un élément fondamental de la vitalité économique de la région et qu'il doit être géré de façon à assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers et un développement harmonieux de l'industrie agro-alimentaire, touristique, commerciale et industrielle.

Que la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'identifier tous les scénarios envisageables afin de résoudre la problématique de circulation entre la route 112 et l'autoroute 73 de façon à augmenter la sécurité du transport lourd et faciliter la connexion entre les deux (2) rives de la rivière Chaudière.

De plus, nous demandons au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de présenter, aux acteurs politiques et économiques de la région, les solutions préconisées par celui-ci afin de préserver le développement global de la MRC Robert Cliche.

1608-1142-10a

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Perreault et résolu que le conseil, de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables, appuie la signature de cette résolution, sur ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Seule la correspondance demandant des délibérations sera retenue aux fins du procès-verbal.

11. Varia

a) Dossier Vincent Roy

b) Lampadaire,

Il est demandé de présenter un exemple de politique d'installation de lampadaire avec frais partagé entre la municipalité et les citoyens ; le tout avec des balises bien définies afin de ne pas avoir d'abus et / ou de préférence vis-à-vis certain citoyens.

c) Résolution inter-municipale au sujet des vidanges de fosse du camping

ATTENDU QUE le Camping Saint-Joseph localisé dans la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande une diminution des coûts pour le traitement et le transport des eaux usées provenant de la fosse de rétention du camping;

ATTENDU QUE le Camping Saint-Joseph a une vocation récré-touristique et l'emplacement propre n'est situé à moins de 3 kilomètres du poste de pompage de Saint-Joseph-de-Beauce;

ATTENDU QU'EN tenant compte de la proximité et du volume de la fosse de rétention à vidanger (180 mètres cubes) et des coûts importants pour le transport payé à la fosse qui sont considérés onéreux;

ATTENDU QUE pour modifier la tarification, l'entente pour la fourniture de services pour le transport et le traitement des boues de fosses septiques du territoire de la MRC Robert-Cliche sera modifiée;

1608-1142-9c

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Eric Lessard et résolu que le conseil appuie la signature de l'Entente inter-municipale : 7.2 Entente de fourniture de services, par la ville de Saint Joseph, de traitement des boues provenant de la fosse de rétention du camping Saint-Joseph, situé à Saint-Joseph-des-Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Dossier Télécommunication

Madame Sophie Fortier demande un support au maire et aux élus, afin que les compagnies de télécommunication priorisent la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables, dans leur plan de développement de la fibre optique.

e) Avis de motion – modification du Règlement 198 Code d'éthique et de déontologie des élus

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à la prochaine séance de ce conseil, soit le 6 septembre 2016 à 19h30, sur le règlement 211, qui applique le Projet de Loi 83 adopté le 10 juin à l'assemblée nationale, sur l'obligation aux municipalités et MRC de modifier leur code d'éthique et de déontologie des élus. Cet avis de motion est conforme à l'Articles 445 du Code municipal du Québec et 356 de la Loi sur les cités et villes

f) Avis de motion – modification du Règlement 193 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Madame Mélanie Roy, donne avis de motion qu'il sera présenté à la prochaine séance de ce conseil, soit le 6 septembre 2016 à 19h30, sur le règlement 212, qui applique le Projet de Loi 83 adopté le 10 juin à l'assemblée nationale, sur l'obligation aux municipalités et MRC de modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés. Cet avis de motion est conforme à l'Articles 445 du Code municipal du Québec et 356 de la Loi sur les cités et villes

13. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

14. Levée de la séance

1608-1142-14

À 22h45, il est proposé par David Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Isabelle Jodoin, secrétaire-trésorière